

FONDS DES MATTIONS UNITES POUR L'ENFANCE

UNICEF KINSHASA (RD CONGO)
Attention: Supply & Logistics Unit
Concession Immotex, n° 372,
Avenue Colonel Mondjiba
KINSHSA / NGALIEMA

DATE DE PUBLICATION : 03 Février 2014

AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITION N°LRPS-2014-9110254

ETUDE SUR LE RECENSEMENT, L'EVALUATION DE LA QUALITE NUTRITIONNELLE DES ALIMENTS DE COMPLEMENT ET LES PRATIQUES D'ALIMENTATION DU NOURRISSON ET DU JEUNE ENFANT EN USAGE EN RDCONGO.

IMPORTANT - INFORMATION ESSENTIELLE

(L'OFFRE NE SERA CONSIDEREE QUE SI LE NUMERO DE L'APPEL D'OFFRES FIGURE SUR L'ENVELOPPE REPONSE)
DANS TOUTE CORRESPONDANCE RAPPELER LA REFERENCE :

LRPS-2014-9110254- ETUDE NUTRITIONNELLE

Les offres EN DOUBLE EXEMPLAIRE et sous pli cacheté, seront reçues par le Bureau de L'UNICEF Kinshasa indiqué ci-haut, jusqu'au vendredi 28 février 2014 à 14h00' (heure de Kinshasa).

Les plis contenant les offres techniques seront ouverts en public dans nos bureaux à Kinshasa, le même vendredi, 28 février 2014 à 14h30'(heure locale). Les soumissionnaires intéressés sont invités à y assister (Maximum 2 participants par soumissionnaire).

Les soumissionnaires sont invités à confirmer leur intention de participer par email: rdcinfoprocurement@unicef.org, afin de permettre le partage de compléments d'information/clarifications éventuelles. Tout amendement et/ou complément d'information au document d'appel d'offres sera par ailleurs posté sur le site internet Pona bana de l'UNICEF à l'adresse suivante : http://ponabana.com/nos-appels-doffres.

I. FORMULAIRE DE PROPOSITION

Ce formulaire de PROPOSITION doit être rempli et signé, puis retourné à l'UNICEF. La proposition doit être faite conformément aux instructions figurant dans cette demande. Lors du dépôt de votre proposition, prière de vous assurer qu'elle est glissée dans la boîte prévue à cet effet se trouvant à la réception de Bureau UNICEF Kinshasa, situé dans la concession Immotex, au n° 372, av. colonel Mondjiba, Kinshasa / Ngaliema.

MODALITÉS ET CONDITIONS DE CONTRAT

Tout contrat résultant de cette requête doit contenir les termes et Conditions Générales de l'UNICEF (Voir annexe n° 2).

INFORMATION

Toute demande de renseignements au sujet de cette demande doit être transmise par e-mail à : **rdcinfoprocurement@unicef.org**. L'intitulé du mail devra mentionner la référence de l'appel d'offre (LRPS-2014-9110254 - Etude nutritionnelle).

PROPOSITION

Le soussigné, après avoir lu les Termes et Conditions de l'UNICEF figurant dans le document à la présente demande de proposition, LRPS -2014-9110254, s'engage à exécuter les services spécifiés dans le présent document.

Signature :
Date :
Nom & Titre :
Société :
Adresse postale :
N° Tél / Cell :
Fax :
E-mail :
Validité de l'offre :
Monnaie de l'offre :
Délai de livraison :
Délai de démarrage du travail après réception du contrat :

Ce formulaire signé doit être soumis dans le cadre de la proposition technique.

1. MARQUAGE ET RETOUR DES PROPOSITIONS

Les plis contenant les propositions doivent être hermétiquement fermés dans une enveloppe, clairement marquée (sur l'extérieur) du numéro de la Demande de Proposition et doivent parvenir au bureau de l'UNICEF au plus tard à la date et l'heure indiquées. Les propositions reçues de toute autre manière et/ ou les propositions déposées après le délai mentionné seront invalidées.

Les plis contenant les propositions devront être <u>déposés dans la boîte prévue à cet</u> <u>effet se trouvant à la réception du bureau l'UNICEF Kinshasa situé dans la concession Immotex(ex-Utexafrica), sise au n° 372, avenue colonel Mondjiba, Kinshasa / <u>Ngaliema.</u>. Veuillez vous assurer que les enveloppes sont déposées à l'intérieur de la boîte.</u>

Un Comité ad hoc ouvrira les propositions techniques à l'heure indiquée en présence de tous les soumissionnaires présents. Aucune offre reçue par la suite ne sera prise en considération. L'UNICEF n'acceptera aucune responsabilité pour l'ouverture prématurée d'une offre ou d'une offre non identifiée correctement.

Toutes les propositions devront être soumises de la manière suivante :

• Enveloppe extérieure portant les mentions suivantes :

Nom de l'entreprise LRPS 2014-9110254- Etude nutritionnelle UNICEF KINSHASA

Enveloppe intérieure portant les mentions :

Proposition Technique: Nom de l'entreprise, LRPS 2014-9110254- Etude nutritionnelle UNICEF KINSHASA

• Enveloppe intérieure portant les mentions suivantes :

Proposition Financière : Nom d'entreprise, LRPS 2014-9110254- Etude nutritionnelle UNICEF KINSHASA

Les deux enveloppes intérieures contenant les propositions techniques et financière devront être placées des enveloppes scellées séparées et insérées dans l'enveloppe extérieure.

2. VALIDITE

Les propositions restent valables pour une période de nonante (90) jours à compter de la date de clôture de dépôt des propositions.

3. AUCUNE LETTRE DE CREDIT OU PAIEMENT A L'AVANCE

Les règles et procédures financières de l'UNICEF interdisent le payement en avance pour tout service, sauf dans des circonstances particulières.

4. CHANGEMENTS ET/OU MODIFICATIONS

Toutes les demandes de changements ou modifications à la demande de proposition ou les demandes d'éclaircissements doivent être soumises par écrit par e-mail à l'adresse suivante : rdcinfoprocurement@unicef.org.

Seules les demandes écrites seront prises en compte. Les réponses seront communiquées par écrit et partagées avec l'ensemble de soumissionnaires qui auront manifesté leur intérêt.

Tout amendement et/ou complément d'information relatif au document d'appel d'offres sera par ailleurs posté sur le site internet Pona bana de l'UNICEF à l'adresse suivante : http://ponabana.com/nos-appels-doffres.

Les demandes de renseignements reçues moins de deux (2) jours ouvrables avant la date de clôture ne seront pas prises en compte.

5. RÉFÉRENCES

Le soumissionnaire est prié de fournir le nom d'au moins cinq (5) clients, pour lesquels il a fourni le même type de services au cours des trois dernières années. L'UNICEF se réserve le droit de prendre contact avec ces références, sans en aviser le soumissionnaire.

6. SOUS-TRAITANCE

Les Soumissionnaires doivent identifier sur leur offre, les services qui sont faits par euxmêmes et ceux pour lesquels ils recourent à la sous-traitance. L'UNICEF se réserve le droit de passer en revue tous les accords signés avec les sous-traitants.

7. COPIES

Le soumissionnaire doit présenter deux (2) exemplaires de la proposition technique et un (1) exemplaire de la proposition financière. La proposition financière doit être cachetée et présentée dans une enveloppe séparée. Les informations sur les prix ne doivent pas figurer dans toute autre partie de la proposition technique. L'enveloppe scellée contenant la proposition financière doit avoir le nom du soumissionnaire sur le coin supérieur gauche.

8. OUVERTURE DES OFFRES / PROPOSITIONS

Seules les propositions techniques seront ouvertes en public, à Kinshasa, à la date et heure indiquées dans ce document. Les soumissionnaires sont invités à y assister.

Après l'ouverture publique, l'UNICEF procédera dans un premier temps à l'évaluation des propositions techniques suivant les critères définis. Ne seront prises en compte pour évaluation finale que les offres financières des propositions techniques jugées conformes selon les critères d'évaluation repris au point III cidessous.

L'UNICEF mettra en place une équipe d'évaluation composée du personnel technique de l'UNICEF qui soumettra une recommandation au Comité interne de revue des contrats de l'UNICEF, pour délibération.

L'équipe chargée de l'évaluation tiendra compte du respect des conditions prévues UNICEF AO No. LRPS 2014-9110254- Etude nutritionnelle 4 dans la demande de proposition. Les réponses qui ne répondront pas à ces conditions seront jugées non conformes, seront rejetées à ce stade et ne seront plus considérées.

9. DROITS DE L'UNICEF

L'UNICEF se réserve le droit d'accepter toute proposition, en tout ou en partie, ou, de rejeter toutes les propositions. L'UNICEF se réserve également le droit de négocier avec le soumissionnaire qui a présenté la meilleure proposition. L'UNICEF ne peut être tenu responsable de tout coût encouru par le soumissionnaire pour préparer la réponse à cette demande de proposition. Le soumissionnaire s'engage à être lié par la décision de l'UNICEF comme la question de savoir si sa proposition répond aux exigences énoncées dans la présente demande de proposition. L'UNICEF se réserve le droit d'attribuer l'accord à un ou plusieurs entreprise(s).

10. STRUCTURE DU CONTRACTANT

Le soumissionnaire déclare et garantit qu'il a le personnel, l'expérience, les qualifications, les installations, les ressources financières et toutes les autres compétences et ressources nécessaires pour s'acquitter de ses obligations en vertu de tout contrat.

11. PROPRIETE DE L'UNICEF

Les propositions, les enquêtes et les réponses fournies dans le cadre de cette demande de proposition sont considérées comme la propriété de l'UNICEF. Tous les documents présentés en réponse à cette demande doivent rester avec l'UNICEF.

12. PENALITE DE RETARD

Si le contractant n'arrive pas à terminer le travail dans les délais convenus dans le contrat, des pénalités seront appliquées par l'UNICEF en déduisant 0.1% par jour de retard jusqu'à concurrence de 10% de la valeur totale du contrat. Le paiement ou la déduction de tels dommages ne dispensera pas le contractant de ses obligations ou responsabilités relatives au contrat.

13. COMPTE BANCAIRE

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer toutes les références bancaires nécessaires pour le paiement des factures.

UNICEF AO No. LRPS 2014-9110254- Etude nutritionnelle	5
Adresse Banque :	
N° compte bancaire:	
Nom de la Banque :	
Ou Compte à l'extérieur*(biffer la mention inutile)	
Intitulé du compte RME :	

.....

14. RENSEIGNEMENTS

Les informations que le soumissionnaire considère comme sa propriété, doivent être clairement marquées "propriété" à côté de la partie pertinente du texte pour que l'UNICEF puisse les traiter en conséquence.

III. CRITÈRES D'ÉVALUATION

CRITERE TECHNIQUE	JE Sous - Critères Techniques	
		Maximum
1. Réponse Globale	- Compréhension générale et degré de réponse aux exigences de l'UNICEF - Exhaustivité des réponses	
Points Maximum	·	10
 2. Compagnie et personnel Expérience du soumissionnaire dans le domaine et/ou la gestion de projets similaires. 		5
	- Pertinence de l'équipe proposée (par rapport aux TDR) : compétences, expériences dans le	20
	domaine, complémentarité - Références clients	5
Points Maximum		30
3. Approche et méthodologie Proposées	Interprétation des TDRApproche de travail suggéréePlan de travail	30
Points Maximum		30
Total Maximum		
Points		70

4. Proposition financière	30

Pour que la proposition soit considérée comme techniquement valable, le soumissionnaire doit atteindre un score minimum de 49 points sur 70. Les propositions qui ne répondent pas à la note minimale seront considérées comme techniquement non conformes et ne seront pas prises en considération. En outre, la clarté et l'exhaustivité de la présentation seront prises en compte dans l'évaluation.

IV. SERVICES A RENDRE

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette demande de proposition concerne la réalisation d'une étude dans le domaine de la Nutrition.

2. OBJECTIFS

L'objectif général du contrat est de faire l'inventaire, l'évaluation des aliments de complément et l'analyse des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant en usage en RD Congo.

V. INFORMATION DANS LA PROPOSITION

1. Proposition technique

Le soumissionnaire devra fournir suffisamment d'informations dans la proposition visant à démontrer la conformité avec l'exigence fixée dans chaque section de la présente demande en annexe 1 (termes de référence). La proposition doit inclure au minimum :

- Une présentation détaillée de l'entité Soumissionnaire.
- ID fiche de l'entreprise : voir Fiche en annexe 3.
- Information pertinente sur l'expertise et la capacité du soumissionnaire (la structure contractante et partneraires éventuels).
- Des copies de :
 - o Certificat d'enregistrement/Identification nationale
 - Etats financiers certifiés
- Méthodologie (sur la base des exigences des TDR) y inclus le planning de réalisation.
- Détails de l'équipe proposée (CVs des personnes affectées à gestion du projet à joindre).
- Liste des clients actuels et passés durant les 5 ou 3 dernières années, avec un accent particulier sur les agences Onusiennes et les ONGs Internationales.
- Toute autre documentation jugée pertinente par le Soumissionnaire pour justifier de sa capacité a délivrer un service de qualité.

2. Proposition financière : La structure des prix

30 points constituent le total assigné à la composante prix. Le maximum des points sera attribué à la proposition de prix la moins disante. Les autres propositions des prix recevront des points dans la proportion inverse du prix le plus bas.

Exemple:

Point pour la proposition de prix X =

Point maximum pour la proposition de prix (par ex. 30) X prix le plus bas de la proposition de prix

.....

Prix de la proposition X

Total : Composante Technique et prix

100 points

Le soumissionnaire devra proposer son offre de prix pour l'ensemble des services énumérés dans la proposition technique. La devise de la proposition est le dollar américain. Veuillez noter que l'UNICEF est exonéré du paiement des impôts et de la TVA.

Le devis financier doit être cacheté et présenté dans une enveloppe séparée.

Le coût doit être exhaustif et fixe pour toute la durée du contrat.

Selon les règles et procédures de l'UNICEF, aucun payement en avance ne sera fait sauf pour des cas exceptionnels. Au cas où l'UNICEF accorde une avance le fournisseur a l'obligation de présenter une garantie bancaire.

Le payement pour le service rendu interviendra dans les 30 jours ouvrables à partir de la date de dépôt de la facture.

Annexe 4 – SYNTHESE DES COUTS

Veuillez inclure ce tableau dans votre offre financière

SOMMAIRE DES COUTS				
No.	Description d'activités	COUT US\$		
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7				
	COUT TOTAL (USD)			



Termes De Référence

Etude sur le recensement, l'évaluation de la qualité nutritionnelle des aliments de complément et les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant en usage en RDC

Contexte et justification

La RDC est un pays, en Afrique, avec une mortalité infanto-juvénile qui reste encore une des plus élevées avec 158 pour cent mille naissances vivantes (MICS, 2010). Parmi les principales causes cette surmortalité infanto-juvénile, il y a le faible accès des enfants aux soins adéquats pour les maladies tueuses telles que : la diarrhée (39,3%) la pneumonie (42,2%), le paludisme (23,8). Selon la série du Lancet de Juin 2013, la malnutrition serait responsable de 45% des décès au sein des enfants de moins de 5 ans. La malnutrition aigüe globale, concerne 11% d'enfants de moins de 5 ans dont 5,2 % sont sévères. La malnutrition chronique est restée stationnaire à 43 % entre 2001 et 2010.

Les causes de ces fortes prévalences de malnutrition sont multiples et multiformes. Elles sont catégorisées en causes immédiates, causes sous-jacentes et causes profondes. Au nombre des causes immédiates on retrouve l'alimentation et les maladies. L'enquête MICS 2010 rapporte qu'en RDC un enfant sur deux reçoit une alimentation de complément à bonne date et que seul 21.5% des enfants reçoivent des aliments de complément selon la fréquence minimale requise. La diversité alimentaire minimale chez les enfants de 6-23 mois reste aussi très limitée (23.6%). La diète minimale acceptable pour les enfants de 6-23 mois calculée à partir des données de MICS 2010 serait aussi faible que de 4 %.

De ce qui précède il est urgent de contribuer à l'amélioration de l'alimentation de complément pour juguler l'une des causes immédiates de la malnutrition au sein des jeunes enfants en RD Congo. A cet effet, une meilleure connaissance des aliments de complément utilisés, une évaluation rigoureuse de leur valeur nutritive, et l'analyse des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant représente une première étape indispensable.

Peu d'inventaires sur les recettes traditionnelles d'aliments de complément ont été menés et l'analyse des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant n'a pas été encore suffisamment menée pour déterminer leur impact sur l'état nutritionnel du jeune enfant. Cette étude vient donc combler ce vide en faisant une étude sur les aliments de compléments utilises dans chacune des aires culturelles de même que les pratiques en cours dans ces zones.

Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de faire l'inventaire, l'évaluation des aliments de complément et l'analyse des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant en usage en RDC **Plus spécifiquement,** il s'agira de :

- 1. Faire l'inventaire des recettes traditionnelles d'aliment de complément couramment utilisées selon les régions culturelles en RDC (Types d'ingrédients et leur mode de préparation) ;
- 2. Evaluer la valeur nutritionnelle de ces recettes (ingrédients, quantité; densité énergétique, protéines et lipide);
- 3. Recenser et analyser les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant en cours en RDC

Résultats et produits attendus

Résultats

- Les recettes traditionnelles d'aliment de complément couramment utilisées par région culturelles en RDC ont été inventoriées ;
- La valeur nutritionnelle des recettes traditionnelles des aliments de compléments en RDC a été évaluée
- Les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sont recensées et analysées

Produits attendus

- Le Protocole de l'étude assortit des outils de collecte des données
- Un rapport final contenant les résultats détaillés suivants : le résumé analytique, l'introduction, les approches et méthodes, l'inventaire des recettes d'aliments de complément couramment utilisées par région socio culturelles, la valeur nutritionnelle des recettes recensées, l'inventaire et l'analyse des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant par région culturelle, les conclusions/recommandations pertinentes.
- Des séries de données électroniques corrigées et entièrement référencées dans un format convenu, accompagnées d'exemplaires des fiches initiales de collecte de données.
- Transcriptions complètes de tous les entretiens approfondis et des focus groups sous format électronique.

Utilisation de l'étude

Les résultats, les conclusions et les recommandations de l'Etude seront utilisés pour i) promouvoir des propositions d'amélioration des aliments de complément actuellement utilisés et ii) définir des approches méthodologiques pour initier le changement des normes sociales relatives à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant si nécessaire.

Méthodologie

Cette étude devra couvrir les 6 provinces les plus touchées par la malnutrition chronique au sein des jeunes enfants, ayant une prévalence de la malnutrition chronique au sein des jeunes enfants supérieure ou égale à la moyenne nationale. Il s'agit des provinces du Nord Kivu (58%), du Kasai Occidental (53%), du Sud Kivu (51%), de la province Orientale (45%), du Kasai Oriental (44%) et du Katanga (43%). Les principales étapes de la démarche méthodologique doivent inclure :

- Identification des sources éventuelles d'information
- Revue documentaire des études disponibles sur les recettes traditionnelles d'Aliments de complément en RDC
- Revue documentaire sur la composition des aliments couramment utilisés dans l'alimentation de complément chez les enfants de 6-23 mois ainsi que des farines infantiles fabriquées en RDC
- Interview avec les informateurs clés (UN, ONG, Ministère de la santé, Associations ...)
- Réalisation des focus group dans les communautés (RECO, Agents de santé et mères) en vue d'identifiées les recettes les plus utilisées en fonction des réalités culturelles et de la disponibilité des aliments locaux, inventorier les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et comprendre le rationnel qui soutiennent ces pratiques.
- Détermination de la valeur nutritive des recettes identifiées
- Atelier de restitution et proposition des recettes traditionnelles améliorées selon les régions socioculturelles et validation de l'analyse des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant en cours en RDC

Profil du partenaire d'exécution.

Les ONG/bureaux d'études intéressés à soumettre une proposition sont encouragées à se référer aux critères ci-dessous:

- 1. Bureau d'Etude ou ONG régulièrement établi(e) en RDC
- 2. Dans le cas des bureaux d'Etude être en règle avec la fiscalité
- 3. Avoir une expérience prouvée dans les enquêtes de grande envergure

- 4. Avoir au moins 5 ans d'expérience en gestion de la recherche qualitative et quantitative dans le contexte social, politique et économique de la RDC
- 5. Capacité de recruter et superviser des équipes variées sur le terrain, y compris des enquêteurs, facilitateurs des discussions en groupe et preneurs des notes dans 6 provinces;
- 6. Compétences démontrées en gestion des activités de terrain et des systèmes en place pour assurer la qualité du travail du personnel, la qualité de la saisie des données, et la qualité des rapports remis
- 7. Compétence en français et langues locales utilisées dans les 6 provinces concernées.

Documents à fournir M

- Lettre de Manifestation d'intérêt
- Note technique de l'étude assortie d'un chronogramme
- Références des enquêtes antérieures.
- Preuve de la capacité à couvrir simultanément 6 provinces
- Proposition financière (A fournir dans une enveloppe cachetée, séparément de la proposition technique)

Modalités de mise en oeuvre

L'étude sera entreprise en étroite collaboration avec la section Survie (Unité Nutrition) de l'UNICEF et le PRONANUT.